

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Côtes d'Armor

Arrondissement de Saint-Brieuc

Commune de SAINT-DONAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION 2026-63

L'an deux mil vingt-six le vingt-cinq septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Michel PETRA, Maire.

Présents : MM Michel PETRA Michel, Marie-Annick GÉLIN, Laurent CARRÉ, Caroline KOENIG, Johan BERTRAND, Gilles NICOL, Sandrine DAMANY, Isabelle LE CARDINAL, Julien MEHEUST, Anthony LE COGUEN, ~~Sandra LE VACON~~, ~~Marine CARDINAL~~, Pierre-Emmanuel VILLA, Séverine PALLU, Fabienne LE FOLL.

Absents excusés :

Sandra LE VACON a donné procuration à Laurent CARRÉ
Marine CARDINAL a donné procuration à Isabelle LE CARDINAL
Séverine PALLU a donné procuration à Fabienne LE FOLL

Secrétaire de séance : Sandrine DAMANY

Nombre de présents : 12 **Nombre de votants :** 15

Nota : Le Maire certifie que la convocation a été faite le 21 septembre 2026

2026-63 : MOTION POUR LA RN12

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la situation concernant l'évolution du projet de contournement Sud de Saint-Brieuc.

Le tracé initial prévoyait de finaliser la liaison entre les Plainnes-Villes et le Sépulcre, avec pour objectifs d'améliorer la fluidité du trafic, de désengorger la RN12 et de desservir efficacement le sud-ouest de l'agglomération. Adopté à l'unanimité par le Conseil départemental en 2018, ce projet a toutefois été abandonné en 2023 au profit d'un scénario alternatif (le Département invoquant des contraintes techniques, environnementales, foncières et financières).

Pourtant, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Saint-Brieuc Armor Agglomération, adopté en 2025, maintient l'objectif de « finir l'axe de contournement Sud de Saint-Brieuc » en y intégrant les enjeux environnementaux et de mobilités douces.

Pour la commune de Saint-Donan, l'abandon du tracé initial présente des conséquences majeures et inadaptées à la réalité du territoire :

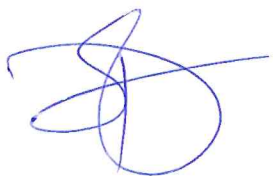
- Un enjeu économique et d'accessibilité : Le maintien de la liaison jusqu'au Sépulcre est indispensable pour les entreprises locales, qui réclament cette infrastructure pour faciliter la logistique, le transport de marchandises et leurs déplacements quotidiens ;
- Un enjeu de sécurité routière : Le report d'une partie du trafic sur les routes départementales RD45 et RD36 suscite de vives inquiétudes. La RD45 est déjà saturée. Le secteur du Pont Noir (intersection RD45/RD36) est particulièrement accidentogène et inadapté à l'absorption d'un trafic de délestage de la RN12, en raison de la cohabitation complexe entre véhicules légers, poids lourds, engins agricoles, cyclistes et piétons.

Face à ce constat, il est proposé au Conseil municipal d'adopter une motion demandant au Département de reconsidérer sa position.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ADOpte** la motion suivante : « *Le Conseil municipal de Saint-Donan demande au Conseil départemental des Côtes-d'Armor de maintenir le tracé initial du contournement sud de Saint-Brieuc et de poursuivre les démarches nécessaires à la réalisation du dernier tronçon reliant les Plaines-Villes au Sépulcre.* » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à transmettre formellement cette motion à Monsieur le Président du Conseil départemental des Côtes-d'Armor, à l'Agglomération de Saint-Brieuc et à l'ensemble des autorités compétentes.

La secrétaire de séance,
Sandrine DAMANY



Le Maire,
Michel PETRA

